PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 12 août 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Styves Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Daniel Mercier,

Sont absents : M. Éric Talbot et M. Steeve Raby (en attente de la décision de la CMQ)

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 8 août 2024 au bureau municipal à 18h30.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-08-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-08-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (ajout) au point 16) Varia -- d) Suivi logement au 251 A, rue Principale Est – location à l'abbé Richard N'Gole.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024.

4. Approbation des comptes

5. Approbation de paiements de factures.
   a) BMR Avantis – Achats – matériel de protection/sécurité – 85,74 $
   b) Marché Asselin – Achat – diesel – Camion pompier – 90,00 $
   c) 6Tem.Ti – Support – Gestion du courriel – 86,23 $

6. Correspondance
   a) Invitation – ACFA – Souper-bénéfice Vins et fromage – 15 novembre 2024
   b) Course aux couleurs du Sud – Notre-Dame-Du-Rosaire – 21 septembre 2024
   c) Emergency expo – Ottawa - 24 au 26 septembre 2024
   d) Congrès – Association québécoise d'urbanisme – 21 septembre 2024
   e) PAVL – Mise à jour du programme
   f) Éco-Fix – Flex – Correspondance – Offre de service
   g) Rencontre automnale – Résilience communautaire- 7 novembre 2024
   h) MRC – Offre de service – heures en communication disponibles – 20 heures
   i) Renouvellement de la TECQ 2024-2034

7. Administratif
   a) Mise à jour – Dossier PRIMA – Monte-escalier – Soumission
   b) Date – Élection partielle : 3 novembre 2024 – Commission municipale du Québec
   c) Inventaire des bâtiments disponibles – Municipalité – Action
   d) FRR volet 2 – Montant disponible 31 500 $ - Orientation
   e) TECQ – Dernière année – 30 000 $ - Projet à prévoir
   f) Réparation mur ouest – Serge Lamarre – Printemps prochain

8. Travaux publics
   a) Demande de soumissions – Asphalte – Suivi
   b) Chemin Route Sirois Sud – Signalisation problématique
   c) Route de la Station - parcelle de chemin dans la côte – Nord du Tronçon Monk
   d) Galerie arrière – Bureau municipal – réparation.

9. Incendie et sécurité
   a) Rapport du chef pompier – Espace clos – Station eaux usées – Actions à prévoir.

10. Eau potable
   a) Suivi – Gestion opérateur eau potable et eaux usées – Résolution – Compagnonnage
   b) Prolongation – contrat « Alectron » - 30 octobre 2024 - Résolution

11. Eaux usées

Aucune information sous ce point

12. Loisirs
   a) Gestion – Animatrice Terrain de jeux – St-Paul – Suivi
   b) Chalet des Loisirs – Réparations à venir

13. Parc des Appalaches

Aucune information sur ce point

14. Héritage
   a) Mise en place du comité sur l'avenir de l'Héritage – Constitution – Résolution pour nouveaux membres du comité sur l'avenir.
   b) Réception du carnet de santé – Demande de corrections

15. Résolutions diverses

a) Résolution – Remboursement de taxes – Lot 6 611 225
b) Résolution – Prolongation de l'entente de vitalisation du FRR – Volet 4
c) Résolution – Lettre député – Partage point de croissance de la TVQ.
d) Résolution – Demande de permis – Dérogation mineure – lot 5 760 752 – Construction d'un garage – Cour avant
e) Résolution – Formation « Maire-DG » - FQM – 23 septembre 2024
f) Résolution – Mandat – Rang 1 – Abaissement de la route – M. Jean-Claude Giroux
g) Résolution -- Achat de gravelle – Chemin du Grand ruisseau et Rang Ste-Anne
h) Résolution – Fauchage – Portion arrière ancien presbytère
i) Résolution – Composition – Comité pour l'avenir de l'Héritage

16. Varia

a) 5 à 7 intermunicipal pour « Élus – Membres de la direction générale » – 12 septembre 2024
b) Comité de vision et des valeurs de la municipalité – Mise en place
c) Nouveaux Horizons 2024-2025 – Programme
d) Suivi logement au 251 A, rue Principale Est – location à l'abbé Richard N'Gole.

17. Période de questions

18. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2024 ET DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2024

2024-08-03 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2024

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance du conseil du 8 juillet 2024

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-08-04 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2024

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, il est résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

2024-08-05 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 83 524,10 $ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5- APPROBATION PAIEMENT DES FACTURES TOTALISANT UN MONTANT DE 261,97 $

2024-08-06: APPROBATION PAIEMENT DE FACTURES

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes pour services rendus :

Achat - BMR Avantis – Achats – matériel de protection/sécurité – 85,74 $
Achat - Marché Asselin – Achat – diesel – Camion pompier – 90,00 $
Service rendu - 6Tem.Ti – Support – Gestion du courriel – 86,23 $

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2024-08-05 et 2024-08-06.

Yves Bernard, directeur général

6- CORRESPONDANCE

a) Invitation – ACFA – Souper-bénéfice Vins et fromage – 15 novembre 2024

Monsieur le maire partage aux membres du conseil une correspondance concernant une demande de soutien financier de la part de l'ACFA. L'organisme tient au mois de novembre un souper-bénéfice Vins-fromage le 15 novembre pour aider le financement du travail de rue dans les rangs. Le conseil de la municipalité ne prend aucune action concernant cette demande.

b) Course aux couleurs du Sud – Notre-Dame-Du-Rosaire – 21 septembre 2024

2024-08-07 : RÉSOLUTION DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA COURSE AUX COULEURS DU SUD – NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Attendu que la cours aux couleurs du sud tiendra sa 8ième édition cette année toujours à la municipalité de Notre-Dame-Du-Rosaire;
Attendu que le centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny chapeaute cet événement;
Attendu que le centre d'entraide a sollicité le soutien de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu de contribuer pour un montant de 50 $ à l'événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

c) Emergency expo – Ottawa - 24 au 26 septembre 2024

Monsieur le maire partage aux membres du conseil une correspondance concernant une possibilité de participation à une exposition du CEPCA sur la préparation à des situation d'urgence. Les membres du conseil ne prennent aucune action en regard de cette offre.

d) Congrès – Association québécoise d'urbanisme – 21 septembre 2024

Monsieur le maire partage aux membres du conseil une correspondance concernant une possibilité de participation à un congrès de l'Association québécoise d'urbanisme. Les membres du conseil ne prennent aucune action en regard de cette offre.

e) PAVL – Mise à jour du programme

Monsieur le maire nous entretient de la mise à jour du programme d'aide du PAVL pour la voirie locale. Des modifications ont été effectuées pour les municipalités de moins de 6 500 habitants. Ce changement permet à notre municipalité une meilleure latitude dans l'utilisation du montant d'aide alloué.

f) Éco-Fix – Flex – Correspondance – Offre de service

M. le maire nous partage une offre de service d'une compagnie qui se spécialise dans le domaine des travaux de verdissement ainsi que des travaux de captage ou de drainage vert des eaux de pluie. Le tout est soumis à titre informatif.

g) Rencontre automnale – Résilience communautaire - 7 novembre 2024

Une rencontre se tiendra le 7 novembre 2024 à Notre-Dame-Du-Rosaire à la salle municipale. Les détails de la rencontre seront acheminés dans le courant des prochaines semaines. Mme Claire Ouellet est la consultante pour la MRC de Montmagny et de l'Islet (Réseau des éclaireurs).

h) MRC – Offre de service – heures en communication disponibles – 20 heures

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il reste une balance de 20 heures qui peut être utilisée pour activités en lien avec différents aspects des communications. Si nous ne les utilisons pas, d'ici le 31 décembre 2024, nous les perdons. M. Jean-Claude Giroux rencontrera la semaine prochaine Mme Normand et ils discuteront des possibilités à ce propos.

i) Renouvellement de la TECQ 2024-2034

M. le maire avise les membres du conseil que le programme pour la nouvelle TECQ pour la période 2024-2034 a été mise en place. La municipalité peut déjà utiliser les montants prévus pour cette période. Une programmation sera mise en place pour dépenser les montants alloués.

7- ADMINISTRATIF

a) Mise à jour – Dossier PRIMA – Monte-escalier – Soumission

Le directeur général demande aux membres du conseil si l'un d'entre eux peut lui fournir les informations relativement à l'entrepreneur qui a été contacté concernant le monte-personne qui devait être acheté pour la salle communautaire et l'Héritage. M. Jean-Claude Giroux vérifiera dans ses documents et fera un suivi au directeur général.

b) Date – Élection partielle : 3 novembre 2024 – Commission municipale du Québec

Le directeur général souligne que la date de l'élection partielle se tiendra probablement le 3 novembre 2024. Toutefois, la décision finale concernant cette date sera confirmée lors de la réception de l'enquête de la CMQ concernant la vacance du siège de M. Steeve Raby.

c) Inventaire des bâtiments disponibles – Municipalité – Action

Nous avons reçu de la part d'une intervenante de la MRC, Mme Maria El Zoghby, un document à compléter pour effectuer l'inventaire des bâtiments municipaux disponibles pour des projets de développement en logement. Le directeur général complétera le tout et acheminera le document à l'intervenante concernée.

d) FRR volet 2 – Montant disponible 31 500 $ - Orientation

Le directeur mentionne aux membres du conseil qu'il y a un montant de 31 500 $ de disponible dans l'enveloppe du FRR Volet 2 – Soutien à la compétence et aux développement local. L'information est partagée aux membres du conseil pour orientation et utilisation de ce montant pour des besoins à Ste-Euphémie. Si l'enveloppe est non utilisée, le montant sera utilisé par d'autres municipalités de la MRC de Montmagny.

e) TECQ – Dernière année – 30 000 $ - Projet à prévoir

2024-08-08 RÉSOLUTION CONCERNANT LA « CÔTE DE LA RIVIÈRE » (NORD DU TRONÇON MONK - SUR UNE LONGUEUR DE 250 MÈTRES) – ROUTE DE LA STATION

Attendu que cette partie de la route de la Station nécessite des réparations importantes en lien avec son pavage;

Attendu que le fondement de la route doit être analysé correctement avant d'investir des sommes pour la réparation de cette portion de route;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, de donner mandat à la direction générale d'effectuer des recherches afin de trouver un technicien en génie civil (Travaux publics) pour qu'il puisse procéder à l'analyse du terrain et du sous-terrain de la route affectée afin de planifier correctement la réparation de cette portion de route. Le conseil autorise également le DG à demander des estimations de prix pour ce service.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

f) Réparation mur ouest – Serge Lamarre – Printemps prochain

L'entrepreneur M. Serge Lamarre nous a informé qu'il ne pourra effectuer les travaux à l'automne qui vient. Il nous mentionne qu'il pourra toutefois effectuer les travaux de réparation du mur ouest du complexe municipal le printemps prochain et ce, aux mêmes conditions que la soumission effectuée et soumise lors de la précédente séance. Le conseil municipal ne prend aucune action pour modifier la résolution # 2024-07-52.

8- TRAVAUX PUBLICS

a) Demande de soumissions – Asphalte – Suivi

2024-08-09 : RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE SUITE À UNE DEMANDE D'ESTIMATION DE PRIX POUR DES RÉPARATIONS DE LA ROUTE DE LA STATION, RUE PRINCIPALE OUEST ET ROUTE DE LA STATION

Attendu que des demandes d'estimation de prix pour de l'asphalte ont été effectuées auprès de trois (3) entreprises de la région;

Attendu que les routes mentionnées précédemment nécessitent des réparations de la chaussée par endroit;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu d'accepter l'offre de service de l'entreprise JR Morin au montant de 21 800,00 $ pour les réparations de la chaussée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

b) Chemin Route Sirois Sud – Signalisation problématique- 80 km/h

Il est porté à l'attention des membres du conseil municipal un problème de cohérence de signalisation sur la route Sirois Sud. Précisément, la limitation de vitesse (80 km/h) n'est pas installée au bon endroit. Cette signalisation devrait être plus au sud de la route (environ 50 mètres). L'employé municipal sera sollicité pour corriger la situation.

c) Route de la Station - parcelle de chemin dans la côte – Nord du Tronçon Monk.

Ce point a été discuté et a fait l'objet d'une résolution au point 7 e). Nous y référons le lecteur.

d) Galerie arrière – Bureau municipal – réparation.

Le directeur général mentionne que la galerie en arrière du bâtiment sera réparée. Notre employé des travaux publics effectuera le tout avec M. François Blais.

9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport produit par le chef sécurité incendie en avril 2024 concernant l'espace clos et le bâtiment pour le traitement des eaux usées. Des actions d'amélioration sont suggérées par le chef sécurité incendie. Aucune action n'est prise dans l'immédiat par les membres du conseil municipal.

10. EAU POTABLE

2024-08-10 : RÉSOLUTION DEMANDE D'ESTIMATION DE PRIX POUR COMPAGNONNAGE REQUIS POUR OPÉRATEUR EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a signé une entente avec les municipalités du centre de le MRC de Montmagny concernant la formation et l'emploi d'un opérateur pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées pour ces 4 municipalités;

Attendu que la formation comme opérateur eau potable nécessite une période de compagnonnage (300 heures) après avoir complété la formation académique requise;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud assure la gestion de l'opérateur eau potable et eaux usées;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Denis Laprise et résolu de donner mandat à la direction générale pour que celle-ci prenne action afin de trouver un entrepreneur pour effectuer les heures de compagnonnage requises pour le futur opérateur en fonction des exigences règlementaires requises. Elle pourra procéder à des demandes d'estimation de prix auprès d'entreprises reconnues dans le domaine.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-11 : RÉSOLUTION POUR PROLONGATION DU CONTRAT AVEC ALECTRON POUR UNE PÉRIODE ADDITIONNELLE DE DEUX MOIS.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a un contrat actif avec ALECTRON pour les tâches d'opérateur en eau potable et eaux usées se terminant à la fin du mois d'août 2024;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud procède actuellement à la formation pour un opérateur en eau potable et en eaux usées;

Attendu qu'une période additionnelle de contrat avec ALECTRON est nécessaire pour s'assurer que le service de distribution d'eau potable et de gestion des eaux usées se maintiennent;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu d'autoriser la direction générale à prendre action pour prolonger pour une période de deux (2) mois le contrat avec ALECTRON aux termes similaires que le contrat actuel. Une variation de plus de 15 % de la valeur actuelle du contrat de deux (2) mois pour des services similaires nécessitera une approbation préalable du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 – EAUX USÉES

Aucun point à sous cette rubrique à souligner.

12 - LOISIRS

a) Gestion – Animatrice « terrain de jeux » - St-Paul – Suivi

Le directeur général souligne qu'il y a eu arrangement entre les municipalités de St-Paul et de Notre-Dame-Du-Rosaire a l'égard de la gestion du terrain de jeux. Le mise en

commun prévue au début de l'été ne s'est pas maintenue. Il y a eu une division des ressources entre les deux municipalités. Cela n'a pas d'incidence sur les activités de loisirs de la municipalité.

b) Chalet des loisirs – Réparations à effectuer.

Les membres du conseil municipal sont informés que des réparations diverses devront être effectuées sur le chalet des loisirs. Des travaux électriques, des réparations de mur ainsi que des bandes de la patinoire sont à effectuer pour la prochaine saison hivernale. Pour le moment, aucune action n'est effectuée à ce propos. Une évaluation plus précise devra être effectuée avant d'enclencher lesdits travaux. Une recherche préliminaire pour un entrepreneur sera effectuée.

13 - PARC DES APPALACHES

Aucune information particulière sur ce point.

14- HÉRITAGE

2024-08-12 RÉSOLUTION POUR LA FORMATION DU COMITÉ SUR L'AVENIR DE L'HÉRITAGE – AJOUT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a décidé lors de sa séance de juin 2024 (résolution # 2024-06-13) de la création d'un comité sur l'avenir de l'Héritage;

Attendu que ce comité est composé de cinq (5) personnes soit deux conseillers élus et trois (3) citoyens/nes provenant de la communauté de Ste-Euphémie;

Attendu que des recherches et des annonces ont été effectuées pour informer les gens de la municipalité de l'importance de participer à ce comité;
Attendu que des personnes de la municipalité ont souligné leur intérêt à participer à ce comité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu de nommer les trois (3) personnes suivantes, membres du comité sur l'avenir de l'Héritage :
Mme Madeleine Vermette, Mme Marie-Pier Ouellet et M. Florian Geloen.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

b) Réception du carnet de santé de l'Héritage – Demande de corrections

Le directeur général effectue un rappel aux membres du conseil municipal afin qu'on lui fasse parvenir les demandes de corrections/éclaircissements demandés par les intervenants de la firme l'Agence Spatiale. Lors de la réception de ces informations, elles seront envoyées à l'agence afin de finaliser la production finale du rapport. Dès lors, une rencontre en personne sera à planifier entre les membres du conseil ainsi que les intervenants de l'Agence Spatiale.

15- RÉSOLUTIONS DIVERSES

a) Demande de remboursement de taxes pour lot – 6 611 225

Les membres du conseil mentionnent qu'ils ne souhaitent pas que les demandes de remboursement de taxes suite à une mise à jour du rôle soient présentées par résolution

au conseil municipal. Aucune résolution ne sera donc soumise à l'avenir et le tout sera gérer par la voie administrative uniquement.

2024-08-13 RÉSOLUTION CONCERNANT LA PROLONGATION DU FRR VOLET 4 – ENTENTE DE VITALISATION

ATTENDU QU'une entente de vitalisation a été signée le 26 février 2021 ;

ATTENDU QUE la MINISTRE a obtenu l'autorisation de modifier les dates pour engager et pour dépenser la totalité des sommes reçues ;

Il est proposé par Denis Laprise et appuyé par Daniel Mercier et résolu de modifier l'entente de vitalisation signée le 26 février 2021 afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 31 décembre 2027 pour les dépenser.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou un membre de la direction à agir à titre de représentant autorisé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

c) Résolution – Lettre député – Partage point de croissance de la TVQ.

2024-08-14 : RÉSOLUTION CONCERNANT LES TERMES À NÉGOCIER DU PARTAGE DU POINT DE CROISSANCE DE LA TVQ

CONSIDÉRANT que le 13 décembre dernier, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, a signé avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT que cette déclaration engage toutes les parties à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ, afin de remplacer la formule actuelle qui favorise principalement les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation significative dans les prochaines années, passant de 67 M$ en 2021 à 898 M$ en 2028;

CONSIDÉRANT que les négociations actuelles achoppent sur la répartition des montants entre les grands centres et les régions, malgré un consensus initial sur l'ajout d'un nouveau volet à la formule de partage pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demande que 10 % des montants ne soient pas partagés uniquement en fonction du nombre d'habitants, tandis que les villes de Montréal, Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) proposent un pourcentage de seulement 1,5 %;

CONSIDÉRANT que pour 2025, sur une enveloppe globale de 647 M$, seulement 10 M$ seraient redistribués selon cette nouvelle formule, ce qui conduirait à des résultats inéquitables pour les régions;

CONSIDÉRANT la gravité de la décision à prendre par le gouvernement et son impact sur le développement et l'avenir des municipalités en région;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu que :

La Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud apporte son soutien à la position adoptée par les régions, telle que défendue par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), visant à redistribuer 10 % des montants de transfert financier selon une formule prenant en compte l'éloignement, l'insularité et l'indice de vitalité économique.

La Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud demande au gouvernement de considérer équitablement les besoins des régions dans le cadre des négociations en cours pour la répartition du point de croissance de la TVQ.
La Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud demande à son député, M. Mathieu Rivest, de défendre cette position lors des échanges avec les collègues du caucus gouvernemental.

La Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud transmette copie de cette résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, ainsi qu'à M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

d) Résolution – Demande de permis – Dérogation mineure – lot 5 760 752 – Construction d'un garage – Cour avant

2024-08-15 : RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DANS LA COUR AVANT – LOT 5 760 752

Attendu que la demande de dérogation mineure a été étudiée par le CCU lors de sa réunion tenue le 25 juin 2024;
Attendu que la propriété est située en grande partie dans un boisé mais en partie visible de la rue Principale Ouest;
Attendu que la propriété a une superficie 27 132 m2;
Attendu qu'il y a présence d'un champ d'épuration et d'un puits près du bâtiment principal;
Attendu qu'il y a également une étendue d'eau à proximité du bâtiment principal (côté ouest);
Attendu qu'il y a présence d'un bâtiment non répertorié dans le dossier du propriétaire du côté ouest-sud-ouest du bâtiment principal à l'arrière (aucun permis valide selon les informations actuelles);
Attendu que la distance entre le bâtiment principal et la ligne de propriété sud possède un espace suffisant pour une construction du type demandé;
Attendu que le CCU ne recommande pas positivement l'émission du permis pour cette demande de construction;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Jean-Claude GIroux et résolu d'informer l'inspectrice municipale de ne pas émettre le permis pour la demande de construction de garage dans la cour avant de la propriété 5 760 752.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-16 : RÉSOLUTION AUTORISANT LE COUT POUR LA FORMATION TOUCHANT LA COMMUNICATION ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE MAIRE/ESSE DISPENSÉE PAR LA FQM – COURS 1110

Attendu qu'une communication fluide et efficace entre la direction générale et le maire/mairesse est cruciale pour le bon fonctionnement d'un conseil municipal et dans la gestion de la municipalité;
Attendu que le directeur général de la municipalité a souligné avoir des besoins à ce chapitre afin de maintenir un rendement efficace dans ses fonctions;
Attendu que M. le maire a connu six (6) directions générales différentes au cours des dernières années à Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et à la municipalité de Notre-Dame-Du-Rosaire;
Attendu que les deux parties conviennent de l'importance d'une bonne communication entre eux;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu que le conseil municipal autorise de payer la formation dispensée par la FQM au montant de 810 $ afin que le maire et le directeur puisse bénéficier de cette formation. Cette dernière devra être effectuée dès que place disponible pour les deux parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-17 : RÉSOLUTION POUR LE MANDAT ET LA PLANIFICATION DE TRAVAUX D'ABAISSEMENT D'UNE BUTTE – RANG # 1- DÉLIMITANT LA MUNICIPALITÉ DE STE-EUPHÉMIE ET DE ST-PAUL.

Attendu que des rencontres sont planifiées sur une base annuelle entre des représentants des deux municipalités pour la gestion du Rang #1;
Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie contribue annuellement financièrement à l'entretien du Rang # 1;
Attendu que des discussions ont été tenues concernant ce chemin et la possibilité de diminuer la butte située à environ 1,2 km à l'est de la Route Sirois sud vis-à-vis l'extrémité sud-ouest du lot 5 760 904;
Attendu que le propriétaire du lot mentionné précédemment a effectué des travaux d'excavation pour utiliser la gravelle aux abords du chemin Rang # 1;
Attendu que ces travaux ont nécessité de la municipalité de Ste-Euphémie de mettre une signalisation mentionnant une modification importante de la structure du chemin à cet endroit;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise et résolu de mandater M. Jean-Claude Giroux, conseiller, afin qu'il entame les démarches pour effectuer la rencontre annuelle dès que possible avec le représentant de la municipalité de St-Paul dans le but de s'entendre et de planifier les modalités des travaux à faire pour diminuer la butte à l'endroit mentionné plus haut et ce, en collaboration l'employé des travaux publics de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

g) Résolution -- Achat de gravelle – Chemin du Grand ruisseau et Rang Ste-Anne

2024-08-18 : ACHAT DE GRAVIER/GRAVELLE POUR DES TRAVAUX DANS LE RANG STE-ANNE ET LE CHEMIN DU GRAND RUISSEAU;

Attendu que les routes en gravier de la municipalité nécessitent de l'entretien annuel;

Attendu que les routes en gravier mentionnées plus haut doivent recevoir sur le chemin du gravier rapidement;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu de donner l'autorisation au directeur général d'effectuer des demandes d'estimation de prix auprès d'entrepreneurs. Il est également autorisé à procéder aux travaux sur les routes mentionnées plus haut pour un montant maximal de 7 000 $ incluant la partie de la taxe provinciale non remboursée pour l'achat de gravier. Les travaux d'étalement doivent être effectués le plus tôt possible.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-19 : RÉSOLUTION POUR LA TONTE DU FOIN SUR LA PORTION ARRIÈRE DU TERRAIN DERRIÈRE L'ANCIEN PRESBYTÈRE;

Attendu que la portion de terrain derrière l'ancien presbytère appartient à la municipalité;

Attendu que selon l'usage des dernières années, la tonte du foin s'effectue annuellement sur cette portion de terrain;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu d'autoriser la direction générale à prendre action concernant la tonte de foin à l'arrière de l'ancien presbytère. Le coût de cet entretien ne devra pas dépasser 250 $ incluant la portion de taxe provinciale non remboursée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Le point i) dans l'ordre du jour initial adopté a fait l'objet d'un point de discussion sous l'item « Héritage » ainsi que d'une résolution. Il aurait dû être retiré. Il s'agit d'un oubli du greffier trésorier.

16- VARIA

a) 5 à 7 intermunicipal pour « Élu/e/s et membres de la direction » le 12 septembre 2024 à la Salle de l'Héritage.

M. Styves Laprise informe les membres du conseil municipal de la tenue d'un 5 à 7 au début de septembre (12) pour les élu/e/s ainsi que les membres de la direction générale des municipalités avoisinantes. L'invitation a été acheminée aux municipalités de Montmagny centre et du sud.

b) Mise en en place d'un comité de vision et des valeurs de la municipalité.

Les membres du conseil municipal discutent de la possibilité de mettre en place un comité sur la vision et les valeurs de la municipalité. L'instauration de ce comité permettrait, entre autres, une meilleure priorisation dans les actions en lien avec la gestion de la municipalité. Aucune action n'est prise à ce stade-ci. Le tout est soumis pour réflexion.

c) Programme « Nouveau Horizons » - Année 2024-2025

Les membres du conseil municipal échangent sur le programme de « Nouveaux Horizons » pour l'année en cours soit 2024-2025. Des questionnements sont émis de la part de certains membres du conseil concernant la pertinence du projet dans sa forme

actuelle. Des vérifications et des clarifications seront nécessaires pour savoir si des changements sont possibles pour le programme Nouveaux horizons pour l'année en cours. Le conseil ne prend aucune action concernant le programme dans son état actuel.

d) Suivi – logement – 251 A, rue principale Est – Avis au locataire

Les membres du conseil sont informés que l'avis d'éviction au locataire a été émis et que ce dernier a accepté de quitter pour le 31 décembre 2024.

e) FRR-volet 3 – Demande d'amélioration – Salle Héritage – Discussion

Les membres du conseil échangent sur la demande de soutien financier pour des améliorations à la salle de l'Héritage demandées par le volet 3 du FRR. Les membres du conseil mentionnent qu'il sera important de maintenir une cohérence dans les différentes demandes de soutien financier pour les projets afin d'éviter les dédoublements.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

18- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-20: RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 20h50

Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 8 juillet 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 12 août 2024.